



Les maisons de retraite Korian pour quelques jours ou quelques semaines en 10 questions

Questions à Mme Chantal Lallemand Directrice des Opérations Pôle Seniors de Korian

1. Est-il possible de séjourner pour quelques jours ou semaines dans les maisons de retraite Korian ?

Oui, nous avons construit une offre d'accueil adaptée pour quelques jours (le temps d'un week-end) ou quelques semaines. Nous savons que la période estivale peut être une période compliquée pour les personnes âgées ou pour leurs proches. Congés obligent, les aidants – famille ou voisins – sont moins nombreux ou moins disponibles. Certains de nos clients peuvent se retrouver isolés ou avoir envie de changer d'air et de faire des rencontres, dans un environnement accueillant, adapté à leurs besoins et parfaitement sécurisé.

2. A quel moment de l'année est-il possible de bénéficier de ce type de séjour ?

Ces séjours sont bien sûr proposés toute l'année en fonction de nos disponibilités pour répondre à la demande des familles et des aidants en recherche d'un soutien ponctuel, d'un répit. Nous nous mobilisons particulièrement en période estivale car nous avons constaté que cela correspond un réel besoin.

3. Comment se passent ces séjours de courte durée chez Korian ?

Dès la réservation, le directeur de l'établissement et son équipe se mobilisent, avec le futur résident et sa famille pour établir le programme du séjour, proposer des soins et des activités et mettre en place une organisation tout à fait adaptée aux besoins de notre futur résident. Nous voulons que ce moment soit agréable et convivial, un vrai temps de vacances et d'aération, en fonction bien sûr des aspirations et de capacités de chacun, et nous mettons tout en oeuvre pour ce faire.

4. Y a-t-il beaucoup de demandes de séjours de ce type et pour quelles situations ?

Durant l'été 2015, plus 1600 personnes ont séjourné dans nos établissements dans le cadre de nos programmes d'été.

5. Quelle est l'utilité de ces séjours de courte durée ?

Ces séjours de courte durée apportent confort et bien être aux personnes âgées qui souhaitent passer pendant l'été des séjours entourés et en toute sécurité.



D'après l'enquête de satisfaction sur les séjours d'été Korian en 2015, 4 aidants sur 5 recommandent cette formule.

6. Quelles sont les démarches à suivre pour de tels séjours ?

Un numéro Korian est mis à la disposition de tous pour s'informer sur chacune des maisons de retraite situées en France dans chaque région (01 75 64 50 60) ainsi qu'un site internet actualisé régulièrement sur toutes les activités et services proposés (www.korian.fr).

7. Est-il possible de visiter l'établissement choisi avant de s'inscrire ?

Oui bien sûr, un rendez-vous pour visiter l'établissement est pris entre le futur résident et sa famille ou ses proches. Parfois, une visite de son domicile peut permettre de mieux appréhender son environnement et son mode de vie. Le résident rencontre les équipes de l'établissement afin de découvrir le type d'accompagnement proposé, les animations, et préparer son séjour.

8. Comment se passe le retour à domicile ?

Nous prenons bien sûr en charge l'accompagnement du retour à la maison avec chaque client.

Tous les résidents ayant effectué un séjour de ce type chez Korian sont rentrés chez eux satisfaits de leur séjour vécu comme un moment de repos.

À PROPOS DE KORIAN

Korian, 1^{ère} entreprise européenne spécialiste du Bien Vieillir, créée en 2003, dispose d'une capacité d'accueil de près de 70 000 résidents / patients en Europe (France, Allemagne, Italie et Belgique) et emploie près de 45 000 collaborateurs. Le Groupe gère près de 700 établissements dans quatre lignes de métiers : maisons de retraite médicalisées, cliniques de soins de suite et de réadaptation, résidences services et dispositifs de soins et d'hospitalisation à domicile. www.korian.com

CONTACTS PRESSE

Claire Vaas
Responsable Relations medias
claire.vaas@korian.com
T : 01 55 37 53 11 / 06 99 76 17 21

Geneviève CLIQUET Consultant
gcliquet@sf-et-cie.com
06 07 50 05 67